

# Genèse de l'État moderne (1180-1328)



## Le roi de France et les princes territoriaux

---

### *Le royaume de France et le domaine royal*

À l'avènement de Philippe II sur le trône de France, en 1180, le royaume de France ne correspond pas au territoire de la France actuelle. Issu du partage de l'empire carolingien en 843, lors du « traité de Verdun », le royaume de « Francie occidentale » a pour rois les descendants d'Hugues Capet. La dynastie capétienne, qui succède en 987 à la dynastie des Carolingiens, est loin de gouverner directement l'ensemble du royaume. Non seulement le royaume de « Francie », ou de « France » comme on le dit de plus en plus au XIII<sup>e</sup> siècle, n'a pas la même étendue territoriale que la France actuelle, mais le royaume et le domaine royal sont deux espaces différents.

Le royaume de France comprend le comté de Flandre, aujourd'hui en Belgique, ainsi que les îles Anglo-Normandes, aujourd'hui intégrées à la Couronne britannique. En revanche, il ne comprend ni la Lorraine, ni l'Alsace, ni la Franche-Comté, ni la Bresse, ni la Savoie, ni le Lyonnais, ni le Dauphiné, ni la Provence, ni la région de Nice, ni la Corse, ni le Roussillon, ni les départements, régions et territoires

d'outre-mer. Depuis 843, les frontières orientales du royaume de France n'ont pas changé, sauf que le comté de Barcelone se sépare définitivement du royaume de France en 1137, lors de son union avec l'Aragon. Les « quatre rivières » de l'Escaut, de la Meuse, de la Saône et du Rhône séparent le royaume de France du Saint Empire romain germanique, fondé en 962 : la Lorraine, l'Alsace, le Lyonnais, le Dauphiné et la Provence sont des terres d'Empire. Le domaine royal, soit le territoire gouverné directement par le roi et ses agents, est beaucoup plus petit que le royaume de France. Le domaine royal est étroit, de Mantes à l'ouest à Sens à l'est, étiré de Senlis à Bourges.

### *Les princes territoriaux*

Lorsque Philippe II devient roi de France, en 1180, il doit tenir compte de princes territoriaux aussi nombreux que puissants. Les principales principautés du royaume de France sont le comté de Flandre, le comté de Champagne, le comté de Blois, le duché de Bourgogne, le duché de Normandie, le comté du Maine, le comté d'Anjou, le duché de Bretagne, le comté de Poitou, le comté de Toulouse, le duché d'Aquitaine et le duché de Gascogne. Aux princes territoriaux laïcs, il faut ajouter les seigneuries ecclésiastiques comme celles de Noyon, Laon, Reims, Châlons, Langres, Le Puy et Mende.

En outre, un prince territorial dispose de terres beaucoup plus étendues que le roi de France : Henri II Plantagenêt (1154-1189). Lorsque Philippe II monte sur le trône de France, Henri II Plantagenêt est roi d'Angleterre, duc de Normandie, comte du Maine, comte d'Anjou et comte de Touraine. Son mariage avec Aliénor d'Aquitaine, en 1152, fait passer dans l'orbite des Plantagenêts le comté du Poitou, le duché d'Aquitaine, le duché de Gascogne, le Béarn et l'Auvergne. Le duché de Bretagne est intégré à la zone d'influence d'Henri II Plantagenêt et de son fils Richard Cœur de Lion (1189-1199). Que pèse le roi de France face au puissant Henri II ? Pourtant, une quarantaine d'années plus tard, l'« empire Plantagenêt » est largement détruit. Philippe II

a triomphé de ses adversaires : il est devenu Philippe « Auguste ». Comment le domaine royal s'est-il étendu ? Comment l'État royal est-il né ?

## L'expansion du domaine royal

---

### *L'expansion à l'Ouest*

L'émergence de l'État royal français, dont Philippe II est bien plus le père fondateur que Clovis, Charlemagne et Hugues Capet, est d'abord la conséquence de l'extraordinaire dilatation spatiale du domaine royal. En moins de 40 ans, Philippe II triple l'étendue du domaine royal. La première étape est l'acquisition de la région d'Amiens et du Vermandois par le traité de Boves en 1185. La deuxième étape, la plus longue et la plus difficile, est l'expansion au détriment des Plantagenêts. Après une série de défaites contre Richard Cœur de Lion, comme celle de Fréteval en 1194, Philippe II profite des erreurs et de l'affaiblissement intérieur de son successeur Jean sans Terre (1199-1216) pour renverser les rapports de force entre les Capétiens et les Plantagenêts.

En 1202, Philippe II use de ses droits de souverain du royaume de France pour passer à l'offensive contre le roi d'Angleterre : il confisque les fiefs de Jean sans Terre, accusé de félonie contre son suzerain, le roi de France. C'est la « commise » de tous les fiefs détenus par le roi d'Angleterre, vassal de Philippe II pour ses possessions françaises. En 1204, Philippe II s'empare de la forteresse de Château-Gaillard, ce qui lui ouvre les portes de la Normandie. Le royaume d'Angleterre est définitivement séparé du duché de Normandie. La conquête de la Normandie est suivie de celle du Maine, de l'Anjou, de la Touraine et de Poitiers.

En 1214, Jean sans Terre forme une coalition internationale contre Philippe II. Alors que le roi de France ne dispose d'aucun allié et ne bénéficie que de l'appui diplomatique du pape Innocent III, le

roi d'Angleterre est soutenu par l'empereur germanique Otton IV, le comte de Flandre Ferrand de Portugal et le comte de Boulogne Renaud de Dammartin. Deux batailles décident du sort de Philippe II et de l'État capétien. Le 2 juillet 1214, le prince héritier Louis remporte la victoire de La Roche-aux-Moines sur Jean sans Terre. Le 27 juillet 1214, Philippe II remporte la victoire de Bouvines sur l'empereur Otton IV et les alliés du roi d'Angleterre (le « dimanche de Bouvines » étudié par Georges Duby). À sa mort, en 1223, Philippe II détient le domaine royal de 1180, agrandi de l'Amiénois, du Vermandois, de la Normandie, du Maine, de l'Anjou, de la Touraine, du Poitou et de l'Auvergne.

La paix règne-t-elle enfin ? Non seulement les Capétiens espèrent s'emparer de la couronne d'Angleterre, tentative qui s'achève par un échec en 1217, mais les Plantagenêts ne renoncent pas aux possessions françaises perdues depuis 1202. La guerre se poursuit sous Louis VIII (1223-1226), qui prend le port atlantique de La Rochelle en 1224, et Louis IX (1226-1270). Fort de ses victoires sur le roi d'Angleterre Henri III à Taillebourg et Saintes en 1242, Louis IX impose sa suzeraineté au roi d'Angleterre pour ses fiefs français. Le traité de Paris du 28 mai 1258 met provisoirement fin aux hostilités entre les deux dynasties royales. Henri III accepte de rendre hommage au roi de France en qualité de duc de Guyenne et renonce officiellement à la Normandie, au Maine, à l'Anjou, à la Touraine et au Poitou. Louis IX rend au roi d'Angleterre, duc de Guyenne, le Périgord, le Limousin et le Quercy. Mais l'essentiel, pour Louis IX, est que le roi d'Angleterre lui ait rendu hommage et se reconnaisse comme son vassal. Dans la société aristocratique et féodale, la reconnaissance de la suzeraineté du roi par ses vassaux est un facteur essentiel de prestige pour les Capétiens.

### *L'expansion au Midi*

L'expansion territoriale du domaine royal ne se limite pas à l'Ouest du royaume : elle concerne également le Midi, fait de grande importance

pour le devenir de l'État et de la nation en France. Largement absents des régions de langue d'oc depuis Hugues Capet, les rois de France opèrent un retour en force décisif dans le Sud de leur royaume au XIII<sup>e</sup> siècle. Philippe II et Louis VIII profitent de la « croisade des albigeois », lancée en 1208 par Innocent III contre les cathares « hérétiques » et le comte de Toulouse, pour intervenir dans le lointain Languedoc. Commencée en 1209 sous le commandement de Simon de Montfort, la croisade des albigeois permet aux croisés de s'emparer de Béziers et de Carcassonne. La victoire des croisés sur le roi d'Aragon Pierre II et le comte de Toulouse, le 12 septembre 1213 à Muret, est d'une grande importance pour l'histoire de la France : le Languedoc bascule de la sphère d'influence aragonaise à la sphère d'influence capétienne et donc « française ». Après la mort de Simon de Montfort en 1218, la monarchie intervient directement : Louis VIII poursuit la croisade contre les cathares et le comte de Toulouse. Le 12 avril 1229, par le traité de Paris, Raymond VII de Toulouse cède au roi de France les régions de Beaucaire et de Carcassonne (transformées en sénéchaussées royales) et accepte de marier sa fille Jeanne au frère du prince Louis, Alphonse de Poitiers. À moyen terme, c'est le moyen, pour la monarchie française, de mettre la main sur tous les fiefs de Raymond VII : le comté de Toulouse et les terres d'Agen, de Rodez, de Cahors et d'Albi.

En outre, le 11 mai 1258, le traité de Corbeil conclu entre Louis IX et le roi d'Aragon Jacques I<sup>er</sup> consolide la domination du roi de France sur le Languedoc. Le roi de France renonce définitivement à sa suzeraineté sur le comté de Barcelone : Catalogne et Roussillon. Le roi d'Aragon renonce définitivement à ses prétentions sur le Languedoc et le Toulousain, à l'exception de Montpellier, ville aragonaise jusqu'en 1349. Le processus d'intégration du Midi languedocien se poursuit en 1271, sous le règne de Philippe III (1270-1285). À la mort d'Alphonse de Poitiers et de Jeanne, décédés sans héritiers, le domaine royal récupère le comté de Poitiers et s'agrandit du comté de Toulouse. Même si l'Agenais est cédé au roi d'Angleterre, de même que la Saintonge, même si le Comtat venaissin est cédé au pape (terre pontificale

jusqu'en 1791), le tournant opéré en 1229, 1258 et 1271 est décisif. Le domaine royal est désormais riverain de la Méditerranée (création du port d'Aigues-Mortes par Louis IX), de même qu'il atteint la Manche avec Rouen et Cherbourg en 1204 et l'océan Atlantique avec La Rochelle en 1224. Enclavé à l'intérieur du royaume en 1180, le domaine royal borde la Manche, l'Atlantique et la Méditerranée à la mort de Philippe III en 1285. Par ailleurs, l'achat du comté de Mâcon en 1239 rapproche le domaine royal de Lyon.

### *L'expansion à l'est*

L'expansion du domaine royal se poursuit sous Philippe IV (1285-1314). Le mariage du prince Philippe, roi en 1285, avec Jeanne de Navarre en 1284, permet aux Capétiens de mettre la main sur le comté de Champagne. De plus, le mariage de Philippe avec Jeanne de Navarre unit, certes provisoirement, le royaume de France et le royaume de Navarre. Au sud de la Champagne, l'archevêque de Lyon reconnaît la suzeraineté de Philippe IV en 1312. L'événement est d'importance. Le royaume de France s'étend au-delà de ses frontières de 843, au détriment du Saint Empire. Le royaume de France atteint le Rhône et acquiert une grande place commerciale. L'influence du roi de France s'étend plus à l'est au début du XIV<sup>e</sup> siècle, lorsque le comte de Bar Henri III se reconnaît le vassal de Philippe IV pour le Barrois à l'ouest de la Meuse (le « Barrois mouvant »).

Au nord, en revanche, Philippe IV et ses successeurs sont confrontés à la rébellion des riches villes commerçantes et industrielles du comté de Flandre. Soutenues par les rois d'Angleterre, les communes flamandes se révoltent sans cesse à partir de 1294. Même si Philippe IV les bat à Mons-en-Pévèle en 1304, après l'humiliante défaite de Courtrai en 1302, même si le domaine royal s'agrandit de Lille, Douai et Béthune en 1312, la question flamande n'est pas résolue à la mort de Charles IV en 1328. Il en est de même du conflit entre le roi de France et les rois d'Angleterre, de 1294 à 1328. Les rois d'Angleterre ne supportent pas d'être les vassaux des rois de France et rêvent toujours de reprendre

leurs fiefs perdus. Mais, en France, la puissance royale s'est affermie avec l'émergence de l'État. Tandis que le domaine royal s'agrandit, l'État français moderne apparaît au XIII<sup>e</sup> siècle.

## Émergence de l'État français et limites à l'autorité royale

---

### *Les rois sacrés*

Quels sont les atouts des rois de France face aux principautés féodales ? Comment la suprématie du roi s'impose-t-elle aux sujets des Capétiens durant le « siècle de Saint Louis » ?

Un premier atout, fondamental, est le caractère exceptionnel de la royauté française. Depuis le premier roi carolingien, Pépin le Bref (751-768), les rois de France sont tous sacrés. Le sacre du roi de France par l'archevêque de Reims, dans la cathédrale de Reims en souvenir du baptême de Clovis, confère au monarque une dimension religieuse dont ne bénéficient pas les autres princes. Le roi de France est le seul grand laïc sacré dans le royaume. Cet atout est essentiel dans la société chrétienne médiévale. Le roi de France n'est pas un prince comme les autres : il détient à la fois l'autorité politique, militaire et judiciaire indissociable de sa fonction de souverain, et l'autorité religieuse conférée par le sacre. Alors que la culture médiévale sépare les laïcs des ecclésiastiques et place les seconds au-dessus des premiers, le roi de France transcende cette distinction. Les princes territoriaux et les nobles du royaume peuvent contester le roi de France en tant que souverain politique, mais ils le respectent par sa qualité de roi sacré.

La nature exceptionnelle des rois de France est marquée par leurs pouvoirs magiques : les Capétiens sont les « rois thaumaturges » (Marc Bloch). Lors du sacre, le roi reçoit le « saint chrême », une huile envoyée par Dieu lors du baptême de Clovis. Sacralisé par le saint chrême, le roi de France peut accomplir des miracles, comme celui de guérir les écrouelles en disant : « Le roi te touche, Dieu te guérit ». Louis IX

bénéficie d'un prestige exceptionnel : parti en croisade en 1248-1254 et 1270, considéré comme le modèle du roi chrétien, il est canonisé en 1297 par le pape Boniface VIII. La dynastie des Capétiens en tire un surcroît de prestige dans le royaume comme dans la Chrétienté. Les rois de France sont les « Rois Très Chrétiens » jusqu'à la Révolution française, de même que la France est considérée comme « la fille aînée de l'Église » par la papauté depuis le baptême de Clovis.

Du reste, les rois de France peuvent compter, le plus souvent, sur l'appui de l'Église catholique. Le roi de France protège l'Église de France, dont il est, avec le pape, le chef. Le conflit entre la papauté et les souverains laïcs, à la fin du XI<sup>e</sup> siècle, la « Querelle des Investitures », a été résolu en France de manière moins dramatique que dans le Saint-Empire. L'évêque Yves de Chartres a imaginé un compromis acceptable pour les papes et les rois de France : l'investiture spirituelle de l'évêque par le pape (remise de la crosse et de l'anneau) est séparée de l'investiture temporelle de l'évêque par le roi (pour ses fiefs et ses charges publiques). L'Église catholique française est-elle pour autant indépendante de la royauté ? Non, d'autant que la séparation de la sphère temporelle et de la sphère spirituelle est inconcevable dans la société chrétienne médiévale. Les rois de France disposent de prérogatives religieuses importantes. Ils ont un droit de patronage sur 25 évêchés (Troyes, Langres ou Mende) et contrôlent 65 abbayes royales (Saint-Denis ou Fleury-sur-Loire). L'appui de l'Église permet aux rois de France de faire face aux ambitions des princes laïcs.

Précisément, les rois de France peuvent lutter contre les ambitions des princes territoriaux par les liens de vassalité. Si la féodalité affaiblit l'État par la privatisation des fonctions et des terres publiques au profit des princes et des seigneurs, elle est aussi le moyen, pour les rois de France, de se placer au-dessus de tous les grands, laïcs et ecclésiastiques. Les princes tiennent leurs fiefs du roi de France, le seigneur des seigneurs. Les princes rendent hommage à leur suzerain, le roi. Même si la loyauté de certains princes est sujette à caution, comme le montre Bouvines, l'hommage des princes au roi de France procure une autorité particulière et un grand prestige aux Capétiens.